



Le Saint-Siège

**MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II
AU CARDINAL FRANCIS ARINZE
À L'OCCASION DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE
SUR LA CONSTITUTION "SACROSANCTUM CONCILIUM"**

A mon Vénéré Frère

Francis Card. ARINZE

Préfet

de la Congrégation

pour le Culte divin

et la Discipline

des Sacrements A quarante ans du 4 décembre 1963, jour où mon vénéré prédécesseur, le Pape Paul VI, promulgait la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, premier fruit du Concile Vatican II, la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements a opportunément organisé une journée d'étude, pour souligner les thématiques de fond du renouveau liturgique souhaité par le Concile. En me réjouissant de cette initiative, je saisis volontiers l'occasion pour Vous transmettre, Vénéré Frère, ainsi qu'à tous les participants au Colloque, la Lettre que j'ai préparée pour rappeler la promulgation de la Constitution conciliaire susmentionnée, qui a marqué, dans la vie de l'Eglise, une étape d'importance fondamentale pour la promotion et le développement de la Liturgie. En confiant à ce dicastère la tâche de faire connaître au peuple chrétien le contenu de la Lettre apostolique ci-jointe, je vous assure de ma présence spirituelle aux travaux du Colloque, alors que je vous envoie de tout coeur, vénéré Frère, ainsi qu'à vos collaborateurs, aux rapporteurs et à toutes les personnes présentes, une Bénédiction spéciale, gage d'abondantes faveurs célestes. *Du Vatican, le 4 décembre 2003*

IOANNES PAULUS II